

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 38 500 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} janvier 2018, une augmentation de 21 % pour toute l'année 2017

Maisons-Alfort, le 9 janvier 2018 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles ainsi que quelques chiffres-clés pour 2017.

Au 1^{er} janvier, **38 579 sites sont autorisés par l'ANFR, dont 34 448 sont en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus. Sur l'ensemble de l'année 2017, le nombre de sites 4G autorisés a augmenté de 21 % et celui des sites mis en service de 25 %.

Au mois de décembre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,1 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,6 %**.

En France, depuis mai 2017, 5 bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G :

- 1 563 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 700 MHz¹ (+ 10,5 % sur un mois)** ;
- 30 430 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 1,1 % sur un mois)** ;
- 26 720 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 2,5% sur un mois)** ;
- 1 062 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 2,1 GHz (+ 95,6 % sur un mois)** ;
- 25 084 sites²** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 2,6 GHz (+ 1,3 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **1 894 antennes sont autorisées** pour la 4G :

- 1 236 sites** sont autorisés dans la **bande 800 MHz** ;
- 1 362 sites** sont autorisés dans la **bande 1 800 MHz** ;
- 667 sites** sont autorisés dans la **bande 2,6 GHz**.

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Bouygues Telecom (14 592 sites, + 514 en décembre) ;
2. SFR (14 129 + 403 en décembre) ;
3. Orange (14 032 sites, + 309 en décembre) ;
4. Free Mobile (9 667 sites, + 258 en décembre).

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans certaines zones en métropole. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

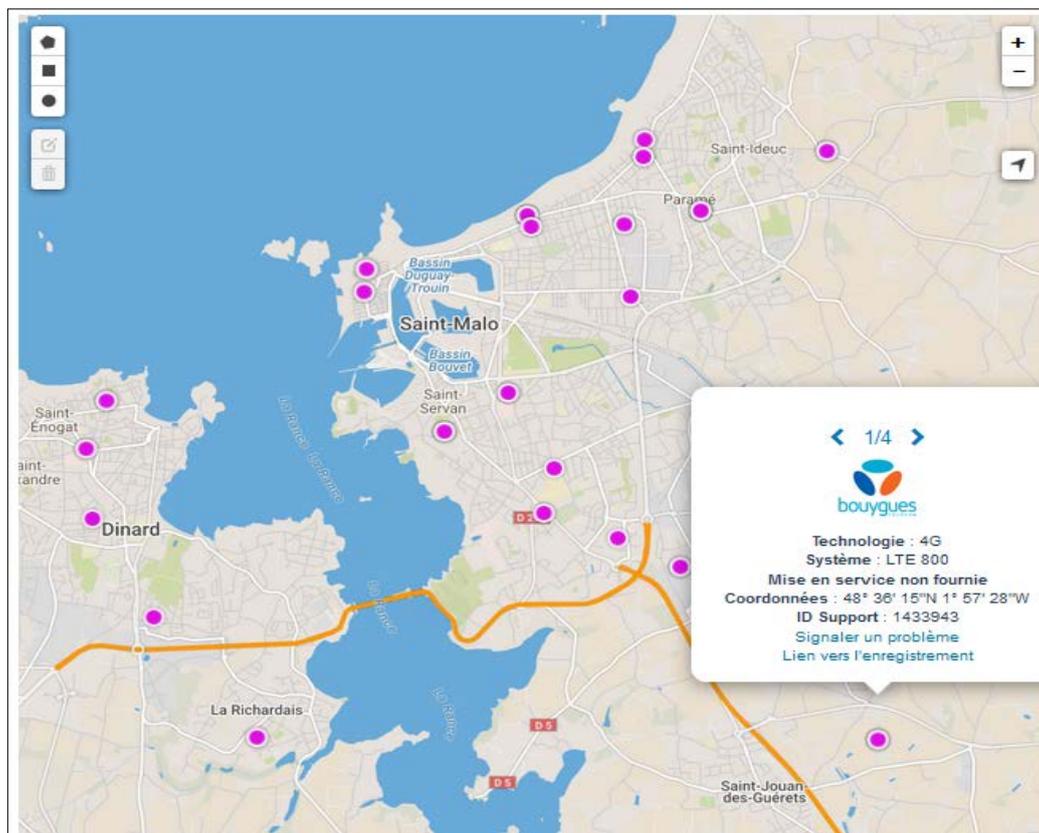
² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Bilan de l'année 2017 sur l'évolution du nombre de sites 4G autorisés par l'ANFR ou mis en service par les opérateurs (métropole):

- 1 - Orange : 4 773 nouvelles autorisations (+ 43 % par rapport au total atteint fin 2016)
- 2 - Bouygues Telecom : 3 925 nouvelles autorisations (+ 31 %)
- 3 - SFR : 3 739 nouvelles autorisations (+ 31 %)
- 4 - Free Mobile : 2 658 nouvelles autorisations (+ 27 %)

- 1 - SFR : 4 294 nouvelles mises en service (+ 44 % par rapport au total atteint fin 2016)
- 2 - Orange : 3 994 nouvelles mises en service (+ 40 %)
- 3 - Bouygues Telecom : 3 992 nouvelles mises en service (+ 38 %)
- 4 - Free Mobile : 2 099 nouvelles mises en service (+ 28 %)

Enfin, pour voir avec plus de précision l'état du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur :



facebook.com/agence
nationaledesfrequences



twitter.com/
anfr



dailymotion.com/
anfr



flickr.com/
anfr



linkedin.com/
company/anfr